

D 761 NICARAGUA: INCIDENTS DE FRONTIÈRE
AVEC LE HONDURAS

Au Nord-est du pays, le régime nicaraguayen est aux prises avec deux problèmes différents, mais qui se conjuguent: 1) la présence d'anciens gardes somozistes cantonnés au Honduras, qui se livrent à l'action psychologique ou procèdent à des incursions meurtrières au Nicaragua; 2) l'existence d'importantes minorités indiennes très défiantes vis-à-vis du nouveau régime.

On compte en effet quelque 150.000 Miskitos, 15.000 Sumos et 1.000 Ramas, dont l'ancien territoire englobait une partie du Honduras. Les frontières actuelles n'ont pas pour eux grande signification. Par ailleurs la Côte atlantique est un "autre Nicaragua" méconnu de la Côte pacifique et culturellement étranger (on y parle anglais). Dans les mois qui ont suivi la chute de Somoza, en juillet 1979, les Sandinistes ont commis un certain nombre d'erreurs psychologiques et politiques dans cette région, erreurs qui se sont ajoutées à la méfiance traditionnelle envers le communisme de Cuba (l'expédition de la Baie des Cochons, en 1961, est partie de Puerto Cabezas, dans cette zone du Nicaragua).

C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir favorisé la naissance de l'organisation indienne "Misurasata" dans la mouvance du sandinisme, sur la Côte atlantique, les autorités de Managua ont procédé plus tard à l'arrestation de ses principaux dirigeants, dont Steadman Fagoth et Brooklyn Rivera. Depuis, le gouvernement s'est employé à corriger sa politique en créant l'INNICA, Institut nicaraguayen pour la Côte atlantique, et en publiant le 12 août 1981 une "déclaration de principes" sur le problème des Indiens.

On comprend que, dans ce contexte, les anciens somozistes réfugiés au Honduras aient pu trouver un terrain d'élection pour l'action psychologique et des opérations militaires.

L'attitude du Honduras, si coulant pour les exactions des gardes salvadoriens sur son territoire (cf. DIAL 760), est au contraire des plus pointilleuses et des plus sévères par rapport aux Sandinistes. On en trouvera la preuve dans les deux documents ci-dessous, en provenance du ministère hondurien des relations extérieures.

A l'heure où la situation économique du Nicaragua est de plus en plus difficile, ce type de conflits frontaliers n'est pas de nature à détendre le climat national.

Ci-dessous:

- 1) Dénégations du Honduras accusé par le Nicaragua d'abriter et de soutenir les anciens somozistes;
- 2) accusations du Honduras contre le Nicaragua à propos d'un prétendu massacre d'Indiens miskitos;
- 3) déclaration de principes sur la politique indienne du Nicaragua sandiniste.
- 4) démenti de l'ambassadeur nicaraguayen en France.

Note DIAL

1- Réponse du gouvernement hondurien aux accusations nicaraguayennes concernant les anciens somozistes réfugiés au Honduras (4 janvier 1982)

Monsieur Miguel D'Escoto
ministre des relations extérieures
Managua (Nicaragua)

Tegucigalpa, le 4 janvier 1982

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence au sujet de votre message-radio contenant la protestation du Gouvernement nicaraguayen "contre les incursions criminelles d'anciens gardes somozistes, effectuées depuis le territoire hondurien en direction du Nicaragua", protestation que mon Gouvernement considère comme sans fondement.

La note de Votre Excellence déclare que "depuis le 29 août de cette année, on constate des incursions armées régulières dans les communautés indiennes de Asang, Santa Isabel, Krasa et San Carlos, dans le département de Zelaya" de ce pays; elle prétend également que le Gouvernement hondurien "ne semble pas en état de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que se répètent ces agressions criminelles restées impunies"; et elle affirme de façon téméraire et non fondée, affirmation repoussée par mon Gouvernement, que ces incursions bénéficient de "la complicité prouvée de certains officiers de l'Armée hondurienne".

Je me vois dans l'obligation, une fois encore, de rappeler à Votre Excellence que le Gouvernement hondurien, par conviction et par tradition, respecte les principes et remplit les obligations des conventions qui régissent les rapports entre les Etats; et qu'il ne permet pas que soient, sur son territoire, organisés ou favorisés des mouvements subversifs contre quelque gouvernement que ce soit.

Le Gouvernement hondurien exerce, par le moyen de ses postes-frontières, une surveillance active et efficace des zones frontalières pour éviter que des groupes armés ne se réfugient sur notre territoire ou ne passent au Nicaragua. C'est d'un intérêt égal, voire plus grand, à cette surveillance dont doivent faire preuve les effectifs de l'Armée populaire sandiniste; en effet, les agissements auxquels votre note fait allusion et qui d'après elle se sont produits au Nicaragua, ne peuvent être attribués à l'incapacité du Gouvernement hondurien d'exercer son contrôle sur un territoire ne relevant pas de sa juridiction, mais indiquent plutôt que "votre Gouvernement ne semble pas en état de prendre les mesures nécessaires" pour contrôler les groupes de Nicaraguayens engageant des actions antigouvernementales sur votre propre territoire.

Le Gouvernement hondurien ne méconnaît pas l'importance du projet de rencontre des ministres de la défense de nos pays. Mais il constate que le Gouvernement nicaraguayen oublie que, lors de la rencontre de Guasaule, un système d'informations et de communications directes a été instauré entre les commandants des régions frontalières pour régler les problèmes éventuels; et que le Gouvernement nicaraguayen émet au contraire des protestations et fait des déclarations, par la bouche de ses hauts dignitaires, sous forme de campagne de discrédit à l'encontre du Gouvernement hondurien et de ses Forces armées.

Selon notre entendement, l'extraordinaire publicité donnée à ces protestations et déclarations, qui n'ont d'ailleurs pas obtenu de crédit au plan

international mais qui ont été largement reprises dans la presse idéologiquement proche du Gouvernement nicaraguayen, a pour objectif: ou bien de fabriquer l'idée d'une menace de guerre contre votre Gouvernement, de sorte que vos pays amis vous fournissent une aide militaire; ou bien de présenter à l'opinion publique internationale des fausses raisons qui, dans l'avenir, justifieraient une agression militaire contre le Honduras.

Je redis à Votre Excellence que le Gouvernement hondurien désire entretenir des relations normales avec le Gouvernement de reconstruction du Nicaragua et les améliorer le plus possible, en esprit de fraternité centro-américaine, mais qu'il est pour cela indispensable de compter sur la ferme volonté des deux parties.

Je vous présente, Monsieur le Ministre, le témoignage de ma considération la plus haute et la plus distinguée.

Cesar Elvir Sierra
ministre des relations extérieures de Honduras

2- Protestation du gouvernement hondurien contre les agissements de l'Armée populaire sandiniste en territoire hondurien (7 janvier 1982)

A Son Excellence
le Dr Miguel D'Escoto
ministre de l'extérieur
Managua (Nicaragua)

Tegucigalpa, le 7 janvier 1982

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence pour porter à votre connaissance la préoccupation, justifiée, du Gouvernement hondurien aux innombrables faits et agissements d'éléments de l'Armée populaire sandiniste. Ces faits et agissements se sont soldés par la mort de citoyens honduriens, tant civils que militaires; ils entretiennent un climat de terreur et d'insécurité parmi la population de nombreux secteurs frontaliers. Ces secteurs appellent, de la part du gouvernement hondurien, une protection particulière, spécialement la zone de La Mosquitia, dans le département de Gracias a Dios, où il n'y a que des éléments du bataillon du génie pour des travaux d'infrastructure, et pas de membres des services de sécurité.

Ces faits regrettables se sont produits si souvent qu'on peut dire qu'il s'agit de choses courantes: la remise de cadavres de Honduriens par les autorités nicaraguayennes; les incursions d'éléments armés en provenance du Nicaragua pour enlever des citoyens nicaraguayens réfugiés en territoire hondurien, et ceci en violation de notre souveraineté; le vol de bétail et autres dommages matériels à l'encontre de nos citoyens; l'arraisonnement de bateaux de pêche battant pavillon hondurien; l'immobilisation de courageux pêcheurs et des vexations envers les équipages.

Les faits exposés ci-dessus sont caractéristiques d'une attitude contraire au respect des normes qui doivent régir les rapports entre Etats voisins, lesquels ont besoin de vivre en paix.

Au solde négatif que présente malheureusement l'année écoulée et le début de 1982, il faut ajouter les faits suivants:

1- Le 26 décembre 1981, un groupe de citoyens de race miskita qui naviguait sur la rivière Coco, alors qu'il se trouvait à hauteur du village Leimus, dans les eaux territoriales du Honduras, a été sauvagement mitraillé par des éléments de l'Armée populaire sandiniste cantonnés sur la rive opposée de la rivière, ce qui a provoqué de nombreux morts et blessés, dont le chiffre exact n'a pas été déterminé (1).

2- Les balles tirées par les éléments de l'Armée populaire sandiniste ont traversé la rivière et atteint la rive hondurienne, mettant ainsi gravement en danger la vie de nos concitoyens qui habitent à Leimus, ce qui constitue une violation supplémentaire de notre souveraineté.

3- Le 2 janvier 1982, tandis qu'une commission hondurienne spécialement désignée (2) menait son enquête sur les faits sauvages signalés ci-dessus, une avionnette de la Force aérienne sandiniste de fabrication russe a violé l'espace hondurien, en survolant notre territoire dans le secteur de Leimus. Quelques minutes plus tard une nouvelle violation de notre espace aérien s'est produite du fait d'un autre appareil, un Push and Pull, de la Force aérienne sandiniste.

En raison de ces violations des normes du droit international et des droits de l'homme, le Gouvernement hondurien présente au Gouvernement nicaraguayen sa protestation la plus énergique; il lui demande en même temps une enquête exhaustive et l'application aux coupables des sanctions qui s'imposent.

Le Gouvernement hondurien espère que le Gouvernement nicaraguayen prendra les mesures appropriées pour éviter la répétition de tels faits, devenant chaque jour plus graves et affectant sérieusement les relations de paix et de bon voisinage qui devraient exister entre nos deux pays.

Je vous présente, Monsieur le Ministre, le témoignage de ma considération la plus haute et la plus distinguée.

Cesar Elvir Sierra
ministre des relations extérieures de Honduras

3- Déclaration de principes de la Révolution populaire sandiniste sur les communautés indiennes de la Côte atlantique (12 août 1981)

Au peuple nicaraguayen, en particulier à nos frères Miskitos, Sumos, créoles et Ramas,

A tous les peuples du monde,

Considérant que la Révolution populaire sandiniste a l'énorme responsabilité d'apporter au problème des communautés indiennes de la Côte atlanti-

(1) La presse hondurienne a, le 5 janvier 1982, parlé de 200 morts. Le député hondurien Carlos Echenique a, pour sa part, ramené le chiffre à 70/75 victimes. Une commission parlementaire d'enquête du Honduras, constituée pour aller enquêter sur place, n'a pas pu s'y rendre "par manque de moyens financiers". Quant au représentant au Honduras du Haut commissariat pour les réfugiés, il a déclaré "ignorer le massacre d'Indiens misquitos" (NdT).
(2) Il ne s'agit pas de la commission parlementaire d'enquête dont il est question en note (1), mais d'une commission militaire dont les conclusions sont restées secrètes (NdT).

que une solution juste et révolutionnaire tenant compte de leurs légitimes revendications;

considérant que les masses indiennes d'Amérique, exploitées, opprimées et assujetties à un féroce colonialisme interne, tournent avec espoir leurs regards vers la Révolution sandiniste, espoir que nous ne pouvons décevoir;

considérant que l'impérialisme et les contre-révolutionnaires locaux mènent campagne pour semer la confusion dans les organismes internationaux et dans l'intérieur du pays, dans le but de déprécier le Gouvernement de reconstruction nationale et d'empêcher que celui-ci, conjointement avec les authentiques représentants indiens, avance sur la voie d'une solution des problèmes difficiles et complexes hérités des régimes précédents,

le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) et le Gouvernement de reconstruction nationale (GRN) rendent publique la présente DÉCLARATION DE PRINCIPES qui sous-tend notre politique envers les minorités indiennes de la Côte atlantique:

1- La nation nicaraguayenne est une, territorialement et politiquement; elle ne peut être démembrée, divisée ou affectée dans sa souveraineté et son indépendance. Sa langue officielle est l'espagnol (3).

2- Au Nicaragua, tous les citoyens sont égaux en droits, sans distinction de race ou de religion; la révolution combattra toutes les formes de discrimination raciale, linguistique et culturelle sur notre territoire. Nous apportons notre appui à la lutte contre le racisme partout dans le monde.

3- Le Gouvernement de reconstruction nationale apporte son appui au sauvetage des différentes expressions culturelles en accordant aux communautés miskitas, créoles, sumas et ramas de la Côte atlantique les moyens nécessaires au développement de leurs traditions culturelles propres, y compris la préservation de leurs langues.

4- La Révolution populaire sandiniste garantira et soutiendra la participation des communautés de la Côte atlantique dans toutes les affaires sociales, économiques et politiques les concernant, comme dans celles du pays dans son ensemble.

5- La Révolution populaire sandiniste garantira, et légalisera par l'attribution de titres, la propriété des terres où ont vécu dans le passé les communautés de la Côte atlantique, que ce soit sous forme communale ou en coopératives.

6- Les ressources naturelles de notre territoire sont la propriété du peuple nicaraguayen représenté par l'Etat révolutionnaire, lequel est le seul apte à mettre en oeuvre leur exploitation rationnelle et efficace; il est reconnu aux communautés indiennes le droit de recevoir un quota des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources forestières, pour les investir dans des travaux de développement communal et municipal, en conformité avec les plans nationaux.

7- L'amélioration des conditions de vie des communautés de la Côte atlantique ne peut être que le résultat du développement économique de la région;

(3) Sur la Côte atlantique, outre les langues indiennes, l'anglais est aussi langue véhiculaire (NdT).

nous continuerons donc d'impulser tous les projets locaux ou nationaux nécessaires à ce développement.

8- La Révolution populaire sandiniste apportera son appui aux formes propres d'organisation que se donneraient les différentes communautés pour obtenir la représentativité nécessaire dans les organismes de gestion sociale, politique et économique de la Côte Atlantique.

Donné en la ville de Managua, Nicaragua libre, le mercredi douze du mois d'août mille neuf cent quatre-vingt un, "année de la défense et de la production".

Front sandiniste de libération nationale et
Gouvernement de reconstruction nationale

Patrie libre ou la mort!

4- Démenti de l'ambassadeur du Nicaragua en France sur le prétendu massacre des Miskitos (6 février 1982)

L'Ambassade du Nicaragua en France rejette avec une profonde indignation l'article intitulé "LA FRANCE ATTISE LE FEU DANS CETTE SALE GUERRE" paru dans l'hebdomadaire Le Figaro du samedi 6 février 1982.

L'article est non seulement faux, mais ignoble.

a) Parce qu'on prétend attribuer une horrible photographie de corps en flammes à la calomnie lancée en décembre dernier au sujet d'un assassinat de 200 indigènes Misquitos en territoire de la République du Honduras par l'armée nicaraguayenne.

b) Parce que ceux qui écrivent l'article et publient la photographie savent que de telles calomnies furent démenties non seulement par le gouvernement du Nicaragua, mais par le propre Ministre de l'Intérieur du Honduras, dans des déclarations qui ont été publiées dans des telex internationaux.

c) Parce qu'aussi ce fait a été publiquement démenti par le Délégué des Nations-Unies pour les réfugiés au Honduras et par le Dirigeant de l'Organisation des Misquitos du Honduras.

d) Parce que la photographie publiée ne correspond pas au fait que l'on veut attribuer et parce que le fait en question n'a simplement jamais existé.

e) Parce qu'on prétend au préalable dénigrer le Gouvernement du Nicaragua, en publiant une information calomnieuse pour avoir "des bases" afin d'attaquer le Gouvernement français pour sa politique en Amérique centrale; et concrètement, dans ce cas, par sa vente d'équipement militaire au Nicaragua.

f) Parce que de cette manière, on joue le jeu de la politique du gouvernement des Etats-Unis en Amérique centrale, qui envoie des conseillers et des armes au Salvador, au Honduras et au Guatemala, et prête son territoire pour l'entraînement d'ex-gardes somozistes; profère avec une surprenante régularité des déclarations menaçantes contre un pays souverain par la voix du Secrétaire d'Etat; reconnaît appuyer les bandes d'ex-gardes de Somoza; rompt les aides déjà accordées par l'Administration antérieure; bloque les prêts dans les Organismes internationaux de financement; fait pression sur les gouvernements amis pour obtenir l'isolement de notre pays; coupe les envois de blé pour la fabrication du pain du peuple nicaraguayen; accuse systématiquement, dans une campagne mondiale, notre Révolution de s'être alignée à l'Est; et à la fois condamne tous les gestes des gouvernements occidentaux qui tentent de comprendre les efforts de diversification de nos relations.

Cette activité et cette campagne mondiale, apparemment contradictoires, s'érigent en paradigme de toutes les libertés et à la fois nient à un peu-

ple le droit à son autodétermination; accusent l'influence soviétique et à la fois condamnent nos efforts pour nous rapprocher des pays occidentaux; réclament le pluralisme dans nos relations internationales et au moment où elles sont en processus de franche diversification; déclenchent au niveau mondial une campagne sans précédent. Est-ce que les faits cités ci-dessus sont réellement contradictoires? Il semblerait plutôt que les arguments de soviétisation et de cubanisation répétés jusqu'à satiété dissimulent les véritables raisons non exprimées.

La véritable préoccupation ne serait-elle pas, non pas la possibilité d'alignement que la Révolution populaire sandiniste peut faire avec les pays de l'Est, mais plutôt qu'elle ne l'ait déjà accompli?

La véritable préoccupation ne serait-elle pas, non pas que se reproduise un deuxième Cuba, mais plutôt la montée de nouvelles révolutions qui ne calqueraient pas obligatoirement l'expérience cubaine?

N'est-il pas plus facile, en effet, d'attaquer les processus de libération en les rangeant par manichéisme dans le contexte du conflit Est-Ouest, que de les attaquer lorsqu'ils se trouvent en relation avec des pays du monde entier, particulièrement avec les pays d'Europe occidentale?

Est-ce que l'accusation d'être "communistes" qui historiquement a servi de justification pour tous les types d'agressions, ne s'avère pas un peu difficile à utiliser pour un pays pluraliste et non-aligné? Ne serait-ce pas par hasard qu'il est plus difficile de manipuler les sentiments religieux d'un peuple sous l'accusation d'athéisme, dans une révolution où la participation des chrétiens a été décisive et dans un gouvernement où trois prêtres occupent des charges ministérielles? Ne serait-ce donc pas ces nouvelles possibilités qui préoccupent véritablement?

Quoi qu'il en soit, on ne peut dans aucune circonstance et sous aucun prétexte, justifier moralement une position reposant sur des calomnies et des mensonges, comme l'a fait l'article de l'hebdomadaire Le Figaro.

Paris, le 6 février 1982

(Original en français)

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 240 F - Etranger 285 F - Avion 350 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441